



Mairie de Gondreville
 56 rue du Château des Princes,
 54840 GONDREVILLE
 Tel : 03.83.63.60.22 Mail : gondreville-mairie@orange.fr

Reçu le / /

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS ASSOCIATION :

Responsable : Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____
 Personne à contacter si différente du responsable : Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____
 Mail de contact :@.....

Demande l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons :

DATE	Horaires	Circonstance / Evènement	Lieu	Groupe
				O 1 ^{er} Groupe O 3 ^e Groupe
				O 1 ^{er} Groupe O 3 ^e Groupe
				O 1 ^{er} Groupe O 3 ^e Groupe
				O 1 ^{er} Groupe O 3 ^e Groupe
				O 1 ^{er} Groupe O 3 ^e Groupe

Le

Signature :

Classifications des boissons : (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

1^{er} Groupe : *Boissons non alcooliques* : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruit ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2°, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc....

3^{ème} Groupe : *Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels* : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.